

## Séance ordinaire du conseil

---

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 6 juin 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire M<sup>e</sup> Bernard Gagnon;  
Mesdames les conseillères Marie Ginette Lafrance, M<sup>e</sup> Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général et M<sup>e</sup> Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim.

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Norman Perreault.

---

2011-06-152

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 3 mai 2011
4. Comptes à payer – mois de mai 2011
5. Dépôt – État comparatif des revenus et des dépenses – premier semestre 2011

**Réglementation**

6. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre (projet de règlement n<sup>o</sup> 1004)
  7. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu (projet de règlement n<sup>o</sup> 1005)
  8. Résultat procédure d'enregistrement tenue le 12 mai 2011 – règlement n<sup>o</sup> 1001 décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence
  9. Adoption du règlement n<sup>o</sup> 1002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville
  10. Adoption du règlement n<sup>o</sup> U-120-131 modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A
-

### **Comités**

11. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
  - Comité consultatif d'urbanisme
  - Comité de circulation
  - Comité de consultation famille
  - Comité de développement culturel
12. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
  - Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu
  - Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu
  - Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu
  - Régie intermunicipale de police Richelieu
  - Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu
13. Dépôt de rapports financiers 2010 – organismes intermunicipaux et régionaux
  - Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu
  - Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
14. PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-02  
Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-03 – demande de dérogation mineure n° DM-11-02 – autorisation réduction marges de recul arrière de 10 à 8,7 mètres et latérale droite de 3 à 2,3 mètres de la construction
15. Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-06 – approbation de travaux – 34, avenue de Montpellier – zone 83-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – madame Caroline Casavant
16. Modification résolution n° 2009-11-415 comité de circulation – nomination membres du conseil
17. Comité de consultation famille – renouvellement mandats membres citoyens

### **Personnel**

18. Embauche agent de bureau – statut étudiant – Services des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 7 juin 2011 au 6 juin 2012
19. Embauche animateur camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011
20. Embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire
21. Inscription liste de réserve – technicien en documentation – statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque)

### **Contrats, mandats et acquisitions**

22. Excédent de coûts – travaux de recouvrement des planchers et de peinture à la mairie – surplus non affectés
23. Mandat Me Francine Pager, notaire – clarification de titre – lots 2 771 762 et 2 771 838

### **Affaires courantes**

24. Adjudication émission d'obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – refinancement des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876 et 877 et financement des règlements n<sup>os</sup> 896, 932, 957, 962 et 998
25. Émission obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – refinancement des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876 et 877 et financement des règlements n<sup>os</sup> 896, 932, 957, 962 et 998
26. Émission obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – terme plus court des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 896, 932, 957, 962 et 998
27. Déviation Route 223 – demande au ministère des Transports du Québec
28. Rehaussement Route 223 – demande au ministère des Transports du Québec
29. Autorisation – demande d'aide financière 2011 – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes
30. Adoption Directive sur la sollicitation lors d'événements municipaux
31. Modification Procédure d'acheminement des documents pour les rencontres plénières
32. Inscription et participation de membres du conseil – colloque des élus de la Couronne sud : Aménagement et transport : vers des collectivités durables
33. Adhésion – Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP)
34. Appui financier – Association balle-molle mineure – championnat est canadien

35. Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques
- Formation Communication en situation d'urgence, 13 avril 2011
  - Formation Journée des technologies de l'information, 13 avril 2011
  - Formation Les ententes relatives aux travaux municipaux, 28 avril 2011
  - Formation Gérer les employés avec succès, 12 et 13 mai 2011
36. **Point ajouté**  
36.1 Approbation des dépenses – mesures d'urgence – inondations printemps 2011
37. Période de questions
38. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PAROLE AUX GRANDBASILLOIS** (De 19 h 32 à 20 h 20)

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2011-06-153**

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 3 mai 2011

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-154**

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer – mois de mai 2011

---

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de mai 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	754 920,43 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	_____ - \$
	<u>754 920,43 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Dépôt – État comparatif des revenus et des dépenses – premier semestre 2011**

---

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses du premier semestre 2011, préparé par le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**A-2011-11**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre (projet de règlement n° 1004)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre.

**A-2011-12**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu (projet de règlement n° 1005)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu.

**2011-06-155**

**RÉSOLUTION**

Résultat procédure d'enregistrement tenue le 12 mai 2011 – règlement n° 1001 décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence

---

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le certificat de la greffière par intérim relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1001 :

- Tenue du registre : 12 mai 2011
- Personnes habiles à voter : 11 787
- Signatures requises : 500
- Personne enregistrée : 0
- Résultat : Approuvé par les personnes habiles à voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-156**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1002;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-157

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-120-131;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-131 à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 mai 2011, le conseil a adopté sans modification le second projet de règlement n° U-120-131;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valable provenant des personnes habiles à voter de la zone visée n'a été reçue dans le délai prévu quant à disposition susceptible d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, suite à l'avis publié le 11 mai 2011 dans l'hebdomadaire Les Versants du Mont-Bruno;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-120-131;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A.

Il est de plus résolu qu'instructions soient données à la greffière par intérim de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

---

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité consultatif d'urbanisme  
➤ Séance ordinaire – 17 mai 2011

Comité de circulation

- Séance ordinaire – 10 mai 2011

Comité de consultation famille

- Séance ordinaire – 11 mai 2011

Comité de développement culturel

- Séance ordinaire – 13 avril 2011

---

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 6 avril 2011
- Séance extraordinaire – 21 avril 2011

Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 24 mars 2011

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- Séances ordinaires – 12 avril et 10 mai 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 23 mars 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 6 avril 2011
- Séance extraordinaire – 21 avril 2011

---

Dépôt de rapports financiers 2010 – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des rapports financiers 2010 des organismes suivants :

- Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu;
- Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.

**PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-02**

Conformément à la procédure, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président de l'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 3, rue Trudeau.

Aucune intervention.

2011-06-158

**RÉSOLUTION**

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-03 – demande de dérogation mineure n° DM-11-02 – autorisation réduction marges de recul arrière de 10 à 8,7 mètres et latérale droite de 3 à 2,3 mètres de la construction

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée par monsieur Gilles Bachand, propriétaire de l'immeuble situé au 3, rue Trudeau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-03 adoptée le 19 avril 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT QU'avis a été publié dans l'hebdomadaire Les Versants du Mont-Bruno, édition du 11 mai 2011, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

---

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n<sup>o</sup> UR-11-03, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2011, et d'accepter la demande de dérogation mineure n<sup>o</sup> DM-11-02 présentée par monsieur Gilles Bachand, ayant pour objet d'autoriser la réduction des marges de recul arrière de 10 à 8,7 mètres et latérale droite de 3 à 2,3 mètres de la construction localisée au 3, rue Trudeau.

La présente résolution est adoptée en conformité avec les dispositions du règlement n<sup>o</sup> U-160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-159**

**RÉSOLUTION**

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n<sup>o</sup> UR-11-06 – approbation de travaux – 34, avenue de Montpellier – zone 83-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – madame Caroline Casavant

---

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par madame Caroline Casavant, afin de transformer le garage de sa propriété située au 34, avenue de Montpellier, dans la zone 83-H, secteur soumis à un P.I.I.A., en un bureau pour travail à domicile, en remplaçant la porte de garage par trois (3) portes vitrées, dont deux (2) fixes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n<sup>o</sup> UR-11-06 adoptée le 17 mai 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n<sup>o</sup> UR-11-06, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2011, conformément à l'article 3.2.3 du règlement n<sup>o</sup> U-180 relatif aux P.I.I.A. et d'accepter les travaux prévus par madame Caroline Casavant visant à remplacer la porte de garage du 34, avenue de Montpellier, par trois (3) portes vitrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-160**

**RÉSOLUTION**

Modification résolution n<sup>o</sup> 2009-11-415 comité de circulation – nomination membres du conseil

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué deux (2) membres du conseil lors de la séance du 17 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Norman Perreault ne peut plus siéger sur le comité de circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que madame la conseillère Marie Ginette Lafrance soit désignée représentante du conseil à titre de membre du comité de circulation et ce, en remplacement de monsieur le conseiller Norman Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-161

#### **RÉSOLUTION**

Comité de consultation famille – renouvellement mandats membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité de consultation famille viennent à échéance le 5 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) personnes ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de ces trois (3) membres citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat à titre de membres citoyens du comité de consultation famille de mesdames Jacqueline Paré, Sylvie Thibault et Myriam Grégoire pour un terme additionnel de deux ans échéant le 5 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-162

#### **RÉSOLUTION**

Embauche agent de bureau – statut étudiant – Services des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 7 juin 2011 au 6 juin 2012

CONSIDÉRANT l'implantation du nouveau logiciel Amilia;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'embaucher deux (2) personnes à titre d'agent de bureau, statut étudiant;

CONSIDÉRANT QUE deux employés déjà à l'emploi de la Ville maîtrisent les applications du logiciel Amilia car ils l'utilisent dans le cadre des camps de jour;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 25 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à titre d'agent de bureau, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, pour la période du 7 juin 2011 au 6 juin 2012 :

- Marilyne L'Héroult;
- Mélanie Couture.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-163**

**RÉSOLUTION**

Embauche animateur camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011

---

CONSIDÉRANT le poste vacant à combler à la suite du désistement de madame Marjolaine Morasse embauchée par la résolution n° 2011-02-033, à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE madame Léane Doucet Turbide est animatrice aux camps de jour depuis trois (3) ans et qu'elle a obtenu une note supérieure à 75 % lors de la dernière évaluation;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 20 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Léane Doucet Turbide à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

Que les périodes de travail soient à temps partiel du 10 au 26 juin 2011 et du 27 août au 31 décembre 2011 et à temps complet du 27 juin au 26 août 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-164**

**RÉSOLUTION**

Embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire

---

CONSIDÉRANT QU'il est requis de recruter deux (2) commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'embaucher mesdames Laurie Lafontaine et Josianne Harvey-Boudreault à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-165**

**RÉSOLUTION**

Inscription liste de réserve – technicien en documentation – statut occasionnel –  
Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire une personne sur la liste de réserve de techniciens en documentation, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque);

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'inscrire madame Bianca Brindle sur la liste de réserve de techniciens en documentation, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque).

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-166**

**RÉSOLUTION**

Excédent de coûts – travaux de recouvrement des planchers et de peinture à la  
mairie – surplus non affectés

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à Constructions Pier-Jal Inc. par la résolution n<sup>o</sup> 2011-03-061 pour les travaux de remplacement des finis de planchers à l'édifice de la mairie;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à Rolland Moreau et Fils inc. par la résolution n<sup>o</sup> 2011-03-063 pour les travaux de peinture à l'édifice de la mairie;

CONSIDÉRANT les imprévus qui ont nécessité des dépenses supplémentaires concernant les travaux de recouvrement des planchers, d'électricité, de câbles électriques et de téléphonie et divers autres travaux;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au financement des travaux imprévus par l'appropriation de surplus non affectés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approprier une somme de 21 500 \$, toutes taxes incluses, à même les surplus non affectés, pour défrayer la dépense inhérente aux travaux imprévus de recouvrement des planchers, d'électricité, de câbles électriques et de téléphonie et divers autres travaux à l'édifice de la mairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-167**

**RÉSOLUTION**

Mandat Me Francine Pager, notaire – clarification de titre – lots 2 771 762 et 2 771 838

---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet domiciliaire Le Quartier Trinité, la Ville a cédé plusieurs terrains au promoteur et qu'une petite pointe contigüe (lot 2 771 762) à l'un de ces lots (2 771 838) n'a pu être vendue puisqu'elle n'appartenait pas à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 771 762 devrait être cédé au lot adjacent 2 771 838 afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la pointe formant ce lot appartient à une personne morale dissoute et qu'il s'agit donc d'un bien sans maître;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, M<sup>e</sup> Marie-Christine Lefebvre, en date du 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

De mandater M<sup>e</sup> Francine Pager, notaire chez Bélanger Sauvé, afin qu'elle effectue les démarches nécessaires pour que la Ville acquière la propriété du lot 2 771 762.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-168**

**RÉSOLUTION**

Adjudication émission d'obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – refinancement des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876 et 877 et financement des règlements n<sup>os</sup> 896, 932, 957, 962 et 998

---

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 896, 932, 957, 962 et 998, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juin 2011, au montant de 4 332 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a reçu les soumissions telles que détaillées à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante et dûment paraphée par la greffière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 332 000 \$ de la Ville de Saint-Basile-le-Grand soit adjugée à RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.;

\$	%	Année
361 000	1,65	2012
373 000	2,00	2013
385 000	2,35	2014
400 000	2,65	2015
2 813 000	3,00	2016
Prix : 98,68560		
Coût réel : 3,19742 %		

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2011-06-169

### RÉSOLUTION

Émission obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – refinancement des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876 et 877 et financement des règlements n<sup>os</sup> 896, 932, 957, 962 et 998

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 332 000 \$ :

Règlement d'emprunt n <sup>o</sup>	Pour un montant de \$
750	3 099 023
600(642)	12 808
601(622)	8 836
607(639)	27 104
608(640)	72 675
630	16 183
682	46 663
735	17 573
744	9 397
843	134 800
851	40 054
852	4 359
853	17 200
854	4 400
855	11 074
856	9 800
873	132 268
875	65 643
876	65 530
877	69 320
896	140 000
932	75 000
957	44 090
962	130 000
998	78 200

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 332 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 juin 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno, 1649, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T8;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Basile-le-Grand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-170

#### **RÉSOLUTION**

Émission obligations 4 332 000 \$ – 20 juin 2011 – terme plus court des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 896, 932, 957, 962 et 998

---

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 332 000 \$, effectué en vertu des règlements n<sup>os</sup> 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 896, 932, 957, 962 et 998, la Ville de Saint-Basile-le-Grand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 20 juin 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 750, 682, 735, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 896, 932, 957 et 962, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-171

### **RÉSOLUTION**

Déviation Route 223 – demande au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE des inondations affligent les résidents du chemin du Richelieu (Route 223) depuis le 4 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Route 223 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et qu'il doit investir des sommes d'argent afin de remettre la route en état;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de rehausser certains points bas de la Route 223 situés à la limite des municipalités de Saint-Basile-le-Grand et de McMasterville afin d'éviter qu'ils soient de nouveau inondés lors d'une future crue des eaux;

CONSIDÉRANT QU'une déviation de la Route 223 réglerait le problème de rehaussement et qu'il serait donc souhaitable qu'elle soit faite à partir de la montée Robert jusqu'à la rue du Purvis-Club à McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'une telle déviation éviterait d'avoir à rehausser les points bas à la limite des deux municipalités concernées puisque la nouvelle route serait située à un niveau suffisant pour la protéger d'une éventuelle crue des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la solution de déviation proposée devra être évaluée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

De présenter une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il analyse toutes les possibilités de rehaussement ou de déviation de la Route 223 pour éviter de futures inondations comme celles connues depuis plus d'un mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-172

### **RÉSOLUTION**

Rehaussement Route 223 – demande au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE des inondations affligent les résidents du chemin du Richelieu (Route 223) et des rues Bellerive, Chevalier, Éthier et Leduc depuis le 4 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Route 223 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et qu'il doit investir des sommes d'argent afin de remettre la Route 223 en état;

CONSIDÉRANT QUE si le ministère des Transports du Québec refuse de dévier la Route 223, il est tout de même souhaitable de rehausser plusieurs tronçons qui se trouvent à l'intérieur de la zone inondable, récurrence 0-20 ans, et afin d'éviter que la route soit de nouveau inondée lors d'une future crue des eaux, soit :

- Entre le 267 et le 275 chemin du Richelieu;
- Entre le 354 et le 356 chemin du Richelieu;
- Entre le 215 et 217 chemin du Richelieu;
- Du 205 chemin du Richelieu jusqu'à la montée Robert;
- Du 15 chemin du Richelieu jusqu'à la fin du terrain matricule 2443-89-9967;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a déjà été formulée au ministère des Transports en 2005;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports de procéder au rehaussement de certains tronçons de la Route 223 afin d'éviter de futures inondations comme celles connues depuis plus d'un mois, soit :

- Entre le 267 et le 275 chemin du Richelieu;
- Entre le 354 et le 356 chemin du Richelieu;
- Entre le 215 et 217 chemin du Richelieu;
- Du 205 chemin du Richelieu jusqu'à la montée Robert;
- Du 15 chemin du Richelieu jusqu'à la fin du terrain matricule 2443-89-9967.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-173

**RÉSOLUTION**

Autorisation – demande d'aide financière 2011 – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes

---

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine exige une résolution du conseil municipal autorisant la production et le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 4 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la production et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes au ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine;

Il est de plus résolu de désigner madame France Goyette, bibl. prof., directrice de la bibliothèque, comme mandataire de la Ville aux fins de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-174

**RÉSOLUTION**

Adoption Directive sur la sollicitation lors d'événements municipaux

---

CONSIDÉRANT QUE certains organismes profitent des événements organisés par la Ville pour solliciter les citoyens présents;

CONSIDÉRANT le règlement n° V-465 qui concerne les ventes hors commerces réguliers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir des lignes directrices afin d'éviter la sollicitation de la population lors d'événements municipaux en interdisant l'émission d'un tel permis;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 18 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Directive de sollicitation à caractère social lors des événements municipaux telle que déposée et dont copie initialée par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-175

**RÉSOLUTION**

Modification Procédure d'acheminement des documents pour les rencontres plénières

---

CONSIDÉRANT QUE la Procédure d'acheminement des documents pour les rencontres plénières, adoptée par la résolution n° 2008-04-139, doit être mise à jour compte tenu de la nouvelle méthode de livraison des documents;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 18 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Procédure d'acheminement des documents pour les rencontres plénières telle que modifiée et dont copie initialée par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-06-176

**RÉSOLUTION**

Inscription et participation de membres du conseil – colloque des élus de la Couronne sud : Aménagement et transport : vers des collectivités durables

---

CONSIDÉRANT QUE le colloque 2011 des élus de la Couronne sud s'est tenu le vendredi 3 juin dernier à l'Hostellerie Rive Gauche à Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque a pour thème Aménagement et transport : vers des collectivités durables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà procédé à l'inscription de quatre (4) personnes puisque la formation avait lieu trois (3) jours avant la séance publique;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation est de 91,14 \$ par personne, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire M<sup>e</sup> Bernard Gagnon, le conseiller monsieur Maurice Cantin, le directeur général monsieur Jean-Marie Beaupré et la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement madame Lise Tétreault, o.u.q. à participer au colloque des élus de la Couronne sud qui s'est tenu le 3 juin 2011 à l'Hostellerie Rive Gauche à Beloeil, sous le thème Aménagement et transport : vers des collectivités

durables, et que les frais d'inscription, de déplacement et de repas soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-177**

**RÉSOLUTION**

Adhésion – Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP)

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine a sollicité la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin qu'elle adhère à la Fondation et soutienne ses projets pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation offre des services et des outils de communications qui sont utiles à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion à la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine pour la prochaine année est de deux cent dollars (200 \$);

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des Loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 25 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Saint-Basile-le-Grand à la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine pour la prochaine année au coût de deux cent dollars (200 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-06-178**

**RÉSOLUTION**

Appui financier – Association balle-molle mineure – championnat est canadien

CONSIDÉRANT QUE l'Association de balle-molle a formulé une demande de soutien financier pour l'organisation du championnat de l'est canadien qui se tiendra à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande que la Ville de Saint-Basile-le-Grand permette l'utilisation gratuite des terrains de balle ainsi que le matériel nécessaire à la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu du 25 au 27 août 2011 et qu'environ 45 parties auront lieu sur les terrains de balle de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien financier;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'Association de balle-molle mineure à utiliser sans frais les terrains de balle de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour le championnat de l'est canadien tenu du 25 au 27 août 2011 et de fournir tout le matériel nécessaire à la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De mesdames Hélène Pichette et M<sup>e</sup> Sophie Deslauriers, MBA, à la formation Communication en situation d'urgence de la Croix-Rouge canadienne qui s'est tenue le 13 avril 2011;
- De monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, à la formation Journée des technologies de l'information organisée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et le Réseau de l'Informatique municipal du Québec qui s'est tenue le 13 avril 2011;
- De M<sup>e</sup> Marie-Christine Lefebvre à la formation Les ententes relatives aux travaux municipaux donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui s'est tenue le 28 avril 2011;
- De monsieur Marc-André Lehoux, réc., à la formation Gérer les employés avec succès donnée par monsieur François Boulard, psychologue industriel et professeur au HEC Montréal qui s'est tenue les 12 et 13 mai 2011.

**Point ajouté**

2011-06-179

**RÉSOLUTION**

Approbation des dépenses – mesures d'urgence – inondations printemps 2011

CONSIDÉRANT QUE des inondations affligent les résidents du chemin du Richelieu (Route 223) et des rues Bellerive, Chevalier, Éthier et Leduc depuis le 4 mai 2011 et que la situation constitue une force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan des mesures d'urgence a été déclenché le 4 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le maire a dû décréter des dépenses jugées nécessaires pour faire face à la situation;

CONSIDÉRANT QUE suivant le rapport verbal du maire, au 31 mai 2011 les dépenses engagées par la Ville se chiffrent à 47 699,63 \$ et que des dépenses supplémentaires sont à prévoir;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve et ratifie le rapport verbal et motivé du maire donné séance tenante.

Il est de plus résolu que le conseil approuve et ratifie toutes les dépenses effectuées, les contrats octroyés et les engagements contractés par le maire, au nom de la Ville, pour faire face à la situation d'urgence créée par les inondations depuis le 4 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (De 21 h 15 à 21 h 45)**

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-112

**2011-06-180**

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

---

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

M<sup>e</sup> Bernard Gagnon  
Maire

---

M<sup>e</sup> Marie-Christine Lefebvre  
Greffière par intérim